



« CAISSE VIDE, POCHE PLEINE »



Certes, certaines propositions du nouveau projet fiscal du Conseil d'Etat sont judicieuses. De plus, la recherche des équilibres peut parfois s'avérer difficile.

Il n'en reste pas moins que le nouveau projet fiscal s'écarte globalement du cercle vertueux d'une plus juste répartition des richesses pour privilégier le cercle vicieux d'une accentuation des disparités et du démantèlement social.

Après le hold up de 2013, une nouvelle réforme fiscale se prépare. Son contenu : Réduction massive de l'impôt sur le capital et du bénéfice des entreprises ; maintien des allègements fiscaux, sans moyen de contrôle, et mise en place, pour les personnes morales, d'un nouvel appareillage de défalcatons possibles ; Pour les personnes physiques, diminution du taux fiscal pour les revenus les plus riches.

La manne issue de l'imposition sur le capital et le bénéfice représente désormais moins d'un sixième de l'ensemble des revenus (personnes morales et physiques confondues). Bref, le transfert de la charge fiscale du capital au travail ne cesse de s'accroître.

La politique des caisses vides prônée insidieusement par certains milieux est

d'autant plus scandaleuse que les richesses créées ne cessent d'augmenter et échappent aux travailleurs et travailleuses, aux citoyens et citoyennes. De plus, dans leur recherche constante de profit, certaines entreprises recourent de manière non pas complémentaire, mais massive à la main d'œuvre frontalière. Bien que nécessaire l'apport des travailleurs frontaliers, s'il n'est pas régulé, est une aubaine pour le patronat par la pression qu'il exerce sur les salaires.

Si certaines entreprises ont pris le tournant du « management » responsable, d'autres, par le biais de leur organisation faïtière, s'entêtent à maintenir leur équation cataclysmique : moins d'impôts pour les riches ; moins d'impôts pour les entreprises ; moins de salaires pour les travailleurs ; moins de revenu pour les collectivités = démantèlement social annoncé.

A l'instar de Cocteau, le libéralisme et l'individualisme de certains est tel, qu'on ne doit plus parler de disciples, mais bel et bien de voleurs. Reste que, par leur conscience, les travailleurs et travailleuses, les citoyens et citoyennes en seront les gendarmes et le salut final du bien général.

Cédric Dupraz

LA GRENADE !

Apocalypse Now ?

Peu de personnes ont pris garde à l'évolution de l'horloge de la fin du monde. Or des experts scientifiques l'ont fixée cette année à 23 h 58, minuit étant l'heure fatidique.

On devrait d'ailleurs parler de l'extinction de l'espèce humaine plutôt que de la fin du monde, puisque la disparition des hommes n'empêchera pas la Terre de tourner !

Il est évident que les dangers qui nous menacent actuellement n'ont jamais atteint une telle dimension : conflit nucléaire, chimique et/ou biologique, réchauffement climatique, écosystème menacé, progrès technologiques à la fois géniaux et dévastateurs, pollution, ultralibéralisme triomphant, nationalismes renaissants, accaparement de la richesse par une minorité, migrations de masse ...

L'espèce humaine, prédatrice par excellence, obsédée par les gains à court terme, aura-t-elle la sagesse d'apporter un frein à ces options destructrices ?

Il est possible d'en douter, même si j'imagine que certains vont s'empresser de me traiter de Cassandre ! Or, permettez-moi de rappeler que, contrairement aux idées reçues, Cassandre faisait toujours des prédictions exactes, mais personne ne la croyait !

Les dinosaures, dont le cerveau n'était pas très développé, ont dominé notre planète pendant des millions d'années et ils ont, semble-t-il, été éliminés par un événement extérieur imprévisible. Face à l'Histoire, ils pourront donc plaider non coupables, EUX !

Henri von Kaenel

VILLE DE NEUCHÂTEL: BIENTÔT DÉCLARÉE « ZONE HORS TISA » ?

Sous l'acronyme TISA se cache un vaste projet de privatisation des services publics à l'échelle mondiale.

« Trade In Services Agreement », en français « Accord général sur le commerce des services » (AGCS) vise en effet à ce que larges pans de l'économie publique soient contraints de s'ouvrir à la concurrence et livrés à la privatisation.

Une motion présentée par le groupe PopVersSol demande que le Conseil Communal entame les démarches nécessaires afin de déclarer la Ville de Neuchâtel « zone hors TISA » afin d'empêcher toute nouvelle privatisation des services publics.

Les accords TISA impliquent actuellement une cinquantaine de pays du monde industrialisé, dont la Suisse. Ces pays sont en train de négocier à huis-clos la déréglementation potentielle de l'ensemble des services publics. Parmi eux : la gestion de l'eau, la santé, la formation, les services sociaux, la poste, la téléinformatique, l'énergie et les assurances sociales.

Lorsque ces accords seront conclus, il n'y aura pas de possibilités d'un retour en arrière. De plus, les détails des accords ne seront rendus publics que dans les cinq années qui suivent la signature. Dans le cas du non-respect de ces accords, des multinationales pourront convoquer des Etats comme la Suisse devant des tribunaux arbitraux.

Du point de vue démocratique ceci constituerait une perte de la capacité du peuple à exprimer son avis à travers le vote populaire parce qu'il ne serait pas consulté. Il serait également privé du débat public sur ce thème, l'empêchant de connaître les effets et conséquences de l'application de ces accords.

La motion demande que le Conseil communal déclare la Ville de Neuchâtel « zone hors TISA » en suivant l'exemple de certaines

collectivités publiques, dont les villes de Genève, Lausanne Zurich, Le Locle et La Chaux-de-Fonds. Il manifesterait ainsi son attachement aux services publics et s'opposerait clairement aux conséquences économiques, sociales et écologiques néfastes de ces accords.



Par ailleurs, la motion demande que le Conseil communal condamne le secret qui entoure ces transactions et qu'il entreprenne des démarches pour obtenir du Conseil fédéral que celui-ci procède régulièrement à la publication du contenu des négociations entreprises en vue de la conclusion des accords.

En adoptant cette motion et déclarant la ville de Neuchâtel « zone hors TISA », la commune manifesterait ainsi sa volonté de conserver son indépendance face à d'autres autorités pour la gestion de ses services publics.

*Martha Zurita
Conseillère Générale à Neuchâtel*

« POUR UNE ÉCOLE ÉQUITABLE ET EFFICIENTE »

Lors de sa séance du comité cantonal du 18 septembre, le POP neuchâtelois a décidé de soutenir activement l'initiative « Pour une école équitable et efficiente » lancée par l'association des parents d'élèves (FAPEN) et les syndicats d'enseignants (SSP et SAEN).

En effet, la régionalisation de l'école obligatoire neuchâteloise, votée en 2011, engendre aujourd'hui des inégalités de traitement des élèves (accès au soutien, à l'orthophonie, à l'enseignement spécialisé notamment) inadmissibles, souvent liées à l'état des finances communales, qui mettent à mal le principe même d'une école cantonale républicaine.

Sans aller jusqu'à une simple cantonalisation de l'école obligatoire, qui engendrerait d'autres problèmes, le POP invite à un cadrage cantonal plus strict, qui garantisse à chaque élève les mêmes droits, indépendamment de son lieu de domicile,

tout en maintenant une marge d'adaptation pour les établissements, notamment aux conditions socio-économiques de leur population scolaire.

Le POP n'a d'ailleurs pas attendu cette initiative, qu'il salue, pour œuvrer en ce sens : lors de la dernière session du Grand Conseil, il a fait adopter, par le biais de la commission de l'école obligatoire, un postulat demandant un contrôle cantonal accru de l'octroi d'appuis aux élèves en difficulté.

Merci de signer et de faire signer l'initiative ci-jointe et de la renvoyer !

Secrétariat cantonal

VAL-DE-TRAVERS: FUSION DES COMMUNES DIX ANS APRÈS

Une fusion bénéfique pour la population, pour le débat politique et pour le développement de la région.

Le 24 février 2008, les citoyennes et citoyens des communes de Noiraigue, Travers, Couvet, Boveresse, Môtiers, Fleurier, Buttes, Saint-Sulpice et les Bayards acceptaient la fusion de leur commune respective pour n'en former plus qu'une seule. Après l'échec d'une fusion à onze suite aux refus de La Côte-aux-Fées et des Verrières le 17 juin 2007, la Commune de Val-de-Travers était née.

Le POP du district créé quelques années auparavant, soutenait ces projets de fusion qui nous semblaient logiques, compte tenu de notre forte identité régionale et de la difficulté croissante à trouver des personnes ayant le temps et les compétences de s'investir, particulièrement dans les exécutifs. Pour notre petit parti, sans base historique dans notre région, c'était aussi l'opportunité de tenter d'entrer en politique active dans un législatif et de faire entendre notre voix autrement que sur nos stands ou à la fête du 1er mai que nous avions relancée quelques années auparavant. Apparenté au PS (avec qui nous entretenons de très bons rapports) et aux Verts, nous plaçons un des nôtres au législatif en 2008 et deux en 2012, puis en 2016.

Concrètement, outre le fait que la charge fiscale d'une majorité des habitants a diminué, la fusion a permis à Val-de-Travers de pouvoir à nouveau avoir de réels projets avec les moyens de les entreprendre. Le travail de l'exécutif (cinq conseillers communaux à plein temps) et l'engagement important fourni par le

personnel communal ont permis lors de la première législature de donner corps au projet et de mieux faire entendre notre voix auprès du Conseil d'État notamment. Le poids démographique de la commune de Val-de-Travers (env. 10'000 habitants) est idéal, car suffisant pour être entendu ailleurs, tout en restant à taille humaine, permettant les échanges entre citoyens et élus. Pour le POP, la mise en place des nouveaux règlements communaux fut une aubaine, puisqu'il est toujours plus facile d'avoir une influence lors de l'élaboration d'un projet, plutôt que de transformer quelque chose d'existant.

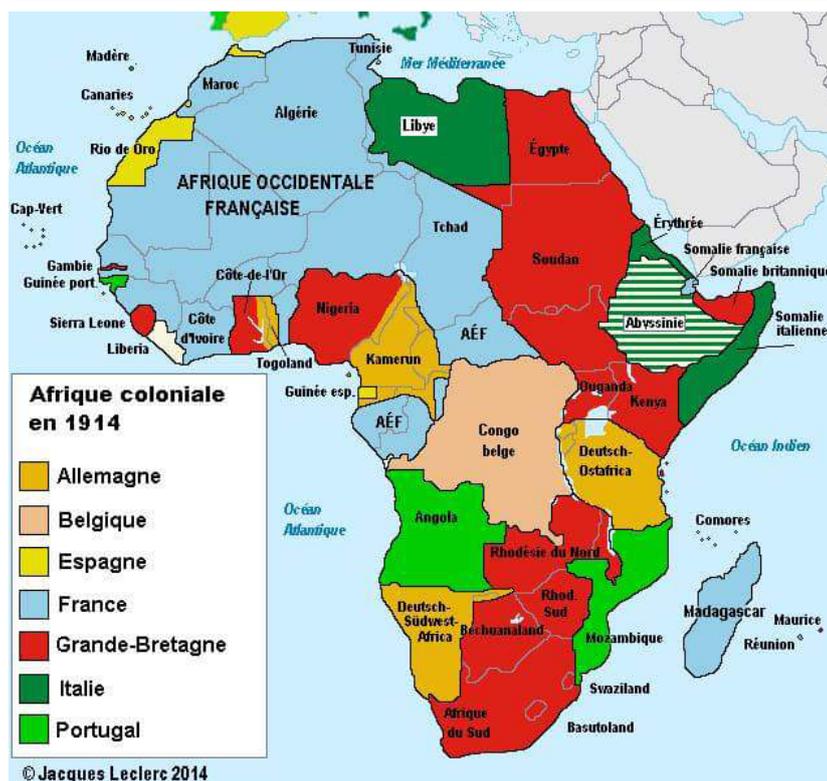
Ce fut donc l'occasion de subventionner les frais dentaires, de se déclarer « commune sans OGM » suite à une initiative du POP, de développer et pérenniser le centre de jeunesse (initiative PS-POP-Verts), de favoriser le commerce équitable et l'engagement d'apprentis par la commune et par l'économie privée, de garantir une polyclinique et une couverture sanitaire de qualité, de développer les crèches et l'accueil de l'enfance (politique zéro refus !), de pérenniser et développer notre offre touristique, culturelle et sportive, etc.

En dix ans, les populistes sont passés du statut d'hurluberlus idéalistes ou dangereux (selon les sensibilités) à celui d'interlocuteur reconnu.

En dix ans, Val-de-Travers s'est développé, a entrepris et continue d'entreprendre dans tous les domaines, notamment sociaux, des réalisations impensables sans fusion.

*Philippe Vaucher
POP Val de Travers*

MIGRATION: DEVRAIENT-ILS RESTER DANS LEUR PAYS ?



«Quand on entend certains dire qu'«ils devraient rester dans leur pays», on a du mal à ne pas rappeler qui a commencé à aller dans le pays de l'autre»

Source: mur facebook de Chriss Vg

LE LOCLE

LE POP VEUT AMÉLIORER LA COMMUNICATION

Par l'intermédiaire de Michaël Berly, le groupe POP a récemment questionné le Conseil communal (exécutif) de la ville du Locle au sujet de sa politique de communication et d'information.

L'auteur de l'intervention constatait que, dans le cadre de la manifestation des journées européennes du patrimoine, nombre de concitoyennes et citoyens n'étaient pas au courant de l'exposition intitulée «Notre regard sur l'Hôtel de Ville ... 100 ans d'histoires variées». Le service de promotion de la ville avait bien envoyé un communiqué de presse aux médias, mais aucun n'a fait la promotion du vernissage de l'exposition de photos. Seul un reportage de la télévision régionale, Canal Alpha, a été diffusé le 4 septembre, soit trois jours après l'événement!

Dès lors, le groupe du POP s'interrogeait sur la politique de communication actuelle des autorités, avec toute une batterie de questions, aussi bien sur les potentiels bénéfiques qu'offrent les nouveaux moyens de diffusion numérique que sur les activités du Bureau promotionnel et culturel. Le groupe s'est ainsi demandé s'il existait un règlement relatif à la politique communale de communication et d'information, et si la ville était assez présente sur les réseaux sociaux. De plus, il a cherché à savoir s'il était possible de mettre à jour les affichages graphiques, situés en ville, avec des écrans en cristaux liquides plus dynamiques. «Sommes-nous au courant du nombre d'utilisateurs du site Internet de la ville? Ne toucherions-nous pas un plus grand nombre de personnes en envoyant des newsletters ou à travers la transmission d'information via les réseaux sociaux?», a encore demandé le groupe, à travers l'intervention de Michaël Berly.

Le but de cette intervention n'était pas de blâmer le bureau promotionnel de la ville du Locle, mais de pousser les autorités à «vouloir considérer si des nouveaux moyens de communication peuvent permettre un accroissement des liens entre les autorités politiques et la population». «Actuellement, les médias locaux ne jouent plus un rôle fiable dans leur tâche d'infor-

mation et il faut mettre en place des moyens conséquents pour faire passer les messages des autorités auprès des habitants», a encore souligné Michaël Berly.

Le Conseil communal a répondu à toutes les questions, en constatant lui aussi le manque d'implication des médias dans la reprise des communiqués de presse de la ville. Mais l'autorité était réservée à propos des souhaits des populistes. Des raisons financières ne lui permettent pas d'investir dans la direction souhaitée.

Retransmission en direct et Wi-Fi

Profitant de son intervention, Michaël Berly a rappelé les précédentes interventions déposées par le groupe et développées en son temps par Leonello Zaquini. Pour contrecarrer le désintérêt de la population pour les affaires publiques, ce conseiller général considérait qu'il fallait améliorer fondamentalement les liens directs entre les élus et le peuple.

Pour ce faire, il a demandé en 2010 l'«installation d'une caméra et d'une connexion au réseau Internet pour la retransmission en direct des séances du Conseil général». En 2011, il a proposé la «création d'un réseau d'accès à Internet sans fil public et gratuit dans la ville du Locle (Wi-Fi)». En 2012, il a défendu des mesures d'encouragement à la participation citoyenne. En 2015, la création d'une commission «Communication, participation citoyenne et qualité des services». Toutes ces motions ont été approuvées, mais elles n'ont pas encore reçu de réponses concrètes de la part du Conseil communal. Concluant son intervention, Michaël Berly a estimé que la création de cette dernière commission pourrait traiter de ces diverses propositions, tout en entrant «dans les prérogatives de la commission qualité de vie».

Le Conseil communal s'est engagé à répondre rapidement à ces diverses interventions.

*Alain Bringolf
Paru dans Gaucheبدو*

VOTATIONS DU 25 NOVEMBRE 2018

OUI à l'initiative pour les vaches à cornes



NON à l'initiative contre le droit international



NON à la loi pour la surveillance des assurés



LA CHAUX-DE-FONDS: UN CRITÈRE GÉOGRAPHIQUE POUR LES SUBVENTIONS CULTURELLES ?

Lest flagrant que l'écrasante majorité des infrastructures cantonales se situe sur le Littoral sous le prétexte que c'est mieux placé par rapport à La Suisse, argument qui, accolé à l'Office fédéral des Statistiques devrait le voir rapidement quitter la Ville de Neuchâtel au profit de Berne, mais la Confédération, elle, a accepté le principe de décentralisation, en tout cas pour le moment. La question de la répartition des subventions revient aussi fréquemment sur le devant de la scène, mais il est nécessaire de la détailler pour mieux comprendre ce qu'elle représente en matière financière.



Le premier écart, et sans doute le plus flagrant, touche aux musées. Le Laténium est entièrement à charge du budget cantonal,

donc de tous les contribuables, alors que le Musée International d'horlogerie (MIH) lui ne reçoit rien. Cette différence a par exemple offert la possibilité au Laténium de dédier davantage de temps et de moyens à l'élaboration du dossier qui leur a permis d'obtenir des subventions fédérales, ce qui certes nous réjouit, mais qui démontre les effets en cascade que peuvent avoir des écarts de subventionnement.

D'autres subventions cantonales interrogent quant à leur disparité. La Bibliothèque de Neuchâtel reçoit 1'250'000.- alors que celle de La Chaux-de-Fonds 700'000.-. Les deux s'étaient pourtant vu attribuer des missions cantonales avec notamment le Département de l'audiovisuel (DAV) à La Chaux-de-Fonds.

Le Centre de culture de Neuchâtel obtient 180'000.- contre 80'000.- pour celui de La Chaux-de-Fonds et que dire des ridicules 10'000.- que La Plage perçoit !

Il ne s'agit pas de se plaindre mais de pointer des déséquilibres dans les institutions culturelles qui, à terme, entraînent des différences de programmation et de rayonnement mettant en cause leur survie. Évidemment, nous postulons pour un nivellement vers le haut et non pas vers le bas, car le critère géographique ne devrait pas être déterminant.

Source : Service de la Culture (DJSC), panorama 4 (2016-2017).

*Julien Gressot
Président de la section de La Chaux-de-Fonds*

JEUNES POP: FESTA DO AVANTE!, NÃO HA FESTA COMO ESTA!

L'été est la saison des festivals. Les partis de gauche ne sont pas en reste ! Outre la très connue fête de l'humanité, beaucoup des partis frères européens organisent des événements.



Du 7 au 9 septembre ce sont trois festivals qui se tenaient en parallèle ! Manifesta organisée par le Parti du Travail de Belgique, Unsere Zeit Pressefest par le Parti Communiste Allemand et Festa do Avante par le Parti Communiste du Portugal (PCP). Les jeunes POP suisses ont eu l'opportunité cette année se rendre en France, en Belgique et au Portugal.

Trois membres des Jeunes POP se sont rendus à la Festa do Avante, le festival de l'organe de presse du PCP. Il se tenait comme chaque année à Seixal près de Lisbonne. Cet événe-

ment accueille plus de 80 000 personnes et des représentants des partis communistes et progressistes qui viennent défendre les valeurs de la Révolution d'Avril. Cette révolution a mis fin à la dictature fasciste de Salazar en 1974 et promeut un accès gratuit pour tous à l'éducation, à la culture et à la santé, elle rejette le colonialisme et l'impérialisme et défend la paix.

La Festa do Avante est une fête populaire qui offre une très grande diversité d'activités où toute la population trouve sa place. Le Portugal est présenté comme un pays plein de diversités, mais ce qui lie toutes les régions et les bénévoles présents à la fête, c'est leur appartenance au Parti Communiste Portugais et leur volonté de vivre dans un monde plus juste. La Jeunesse Communiste Portugaise (JCP) avec ses quelque 7'000 membres nous prouve qu'il est possible de faire grandir notre jeunesse en Suisse. Les jeunes se préoccupent du changement du monde qui nous entoure et sont prêts à s'engager. De retour en Suisse, nous sommes motivés pour une rentrée combative et sommes convaincus que notre combat est important. Grâce à l'unité et à l'échange entre les peuples, nous vaincrons le capitalisme et ses injustices.

Pour lire l'article complet : www.jeunespop.ch

ECHOS DE BERNE:

LE CONSEIL FÉDÉRAL A-T-IL PEUR DE LA TRANSPARENCE ?

Durant cet été, le Conseil Fédéral a annoncé qu'il rejetait l'initiative populaire « pour plus de transparence dans le financement de la vie politique ».

Pour rappel, l'initiative exige que les partis politiques ou comités rendent publics leurs financements. Si cette initiative était acceptée, les dons anonymes importants seraient interdits et les partis devraient transmettre, à la Chancellerie fédérale, leurs comptes ainsi que l'origine de tous dons supérieurs à Frs. 10'000.-.

Les personnes ou les comités qui dépenseraient plus de Frs 100'000.- pour une campagne seraient également tenus de déclarer les dons importants.

Probablement parce qu'il pressent une sympathie de la population pour les revendications de l'initiative, le Conseil fédéral contourne le débat de fond. Ainsi, il serait contre l'initiative car celle-ci serait « difficile à concilier avec les particularités du système politique suisse », un système qui serait, selon lui, caractérisé par « des forces politiques qui se contrôlent et se font contrepoids ».

On croit rêver quand on lit que l'équilibre des pouvoirs empêche les partis politiques d'exercer une influence prédominante. Si on peut déjà émettre des doutes sur l'affirmation en soi, elle occulte, de plus, le fait que bien souvent ce sont non pas les partis mais des comités ad hoc qui mènent des campagnes de votations.

Peut-on sincèrement considérer qu'il y a un « équilibre des pouvoirs » et des « forces qui se font contrepoids » quand se font face lors d'une votation, d'une part les assurés et leurs soutiens et d'autre part, les comités conservateurs grassement financés par les assureurs maladies.

Plus loin, le Conseil fédéral donne d'autres arguments, pour le moins douteux, comme le fait que la transparence ne serait pas compatible avec le fédéralisme, qu'elle coûterait trop cher et

qu'il serait toujours possible de contourner les règles proposées.

Enfin, gardons le plus absurde pour la fin, je cite : « il n'est par ailleurs pas établi que les sommes affectées aux élections et votations influencent les résultats de manière décisive ».

Pas besoin de faire de longues recherches pour savoir qu'on ne combat pas à armes égales face à ceux dont les millions permettent de couvrir tous les lieux publics du pays de leurs affiches et d'inonder les nouveaux médias de leurs annonces.



Les arguments de notre gouvernement font peur tant ils se situent à des années lumières de la réalité politique de notre pays. A le lire, on croirait même que notre pays serait incapable de mettre en place ce que tous les autres États européens ont créé depuis longtemps : des règles claires sur le financement des acteurs politiques.

Une évidence pour garantir un minimum de démocratie, mais visiblement hors de portée d'un gouvernement dont le principal souci est de garantir la toute-puissance des lobbies de tout poil.

*Denis de la Reussille
Conseiller national*

LE 25 NOVEMBRE

VOTONS NON À LA SURVEILLANCE PRIVÉE DES ASSURÉS



- Les assurances publiques sont de la compétence de la Confédération, c'est à elle qu'incombe la surveillance des assurés.
- Cette surveillance ne doit pas être transmise à des entreprises privées comme le prévoit le projet de loi.
- L'éventualité d'un non respect des droits à des prestations doit être traitée humainement selon les règles de la bonne foi.
- La vie privée doit rester une priorité face à un Etat qui gère financièrement les assurances sociales selon les vœux des partis de droite.

RÉFÉRENDUM

CONTRE LA REFORME FISCALE AUX CHAMBRES FÉDÉRALES (RFFA)

Une large coalition d'organisations politiques, syndicales et associatives a décidé aujourd'hui à Berne de lancer le référendum contre la Loi relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) votée par les Chambres fédérales le 28 septembre dernier.

La RFFA suscite un large rejet. Ainsi, le principal syndicat du pays – Unia – tout comme le Syndicat des services publics (SSP) s'y opposent. Au niveau politique, Les Verts et les Jeunes Verts, solidaritéS, les Jeunesses socialistes (Juso), le Parti Suisse du Travail et d'autres organisations en font de même.

Au plan fiscal, la RFFA est la sœur jumelle de la RIE III, refusée nettement en votation populaire le 12 février 2017. Les quelques « améliorations » dont font état ses partisan.e.s de gauche doivent en effet être fortement relativisées. Il en va ainsi de l'augmentation du taux d'imposition des dividendes. Ces derniers continueraient à être largement défiscalisés – contrairement aux revenus des salarié.e.s, imposés jusqu'au dernier centime. De même, la RFFA ne modifie qu'à la marge la disposition introduite par la RIE II permettant aux entreprises de distribuer à leurs actionnaires des milliards de dividendes en franchise d'impôts, sous prétexte de remboursement de réserves issues d'apports en capitaux.

Pour l'essentiel, la RFFA ne fait que remplacer les statuts fiscaux spéciaux – dont nous saluons la suppression – par de nouvelles niches fiscales. De plus, grâce à la hausse de la part de l'Impôt fédéral direct (IFD) revenant aux cantons, elle stimulera une baisse massive de l'imposition des entreprises au plan cantonal, alors que la Suisse est déjà à la pointe du dumping fiscal international. Même Donald Trump n'oserait rêver de taux aussi bas !

Résultat des courses : de nouvelles coupes dans les services publics, au détriment des crèches et garderies, de la prise en charge des personnes âgées, de l'accès aux études supérieures, des transports publics, etc. ; un transfert accru de la « charge fiscale » sur le dos des salarié.e.s et des retraité.e.s ; l'augmentation des inégalités sociales. Les femmes seront les premières victimes, dans la mesure où elles sont surreprésentées dans le secteur de la santé, du social et de l'accueil de la petite enfance. Elles paieront également le plus lourd tribut, car elles assumeront gratuitement les nombreuses tâches que l'Etat ne sera plus en mesure de financer. Les autorités cantonales et communales vont devoir augmenter les impôts des personnes physiques, des salariés et des retraités. On le voit dans les cantons de Vaud et Lucerne, où de telles politiques ont donné lieu à des hausses d'impôts. La Suisse continuerait également à être

la locomotive du pillage de la substance fiscale des pays du Sud, ce qui condamne à la pauvreté des millions d'êtres humains.

La RFFA comporte certes un point positif : le financement supplémentaire, à hauteur de 2 milliards de francs, pour l'AVS. Cela n'a pourtant rien d'une compensation : les retraité.e.s, actuel.le.s et futur.e.s, ne toucheraient pas un franc de plus ! De surcroît, ce sont elles et eux qui devraient largement financer cette « compensation ». Comme l'écrit Jean-Daniel Delley, professeur honoraire en droit, « on peine à voir dans ce marchandage en quoi consiste la compensation sociale qui devrait répondre aux cadeaux fiscaux faits aux entreprises. Ou si compensation il y a, elle n'est pas assumée par les entreprises. » (Domaine public, 2 juin 2018).

Quant à « l'argument » d'après lequel le financement supplémentaire pour l'AVS nous mettrait à l'abri de toute augmentation de l'âge de la retraite des femmes, autant croire au Père Noël ! Les milieux patronaux et la droite ne s'en cachent pas : à court terme, leur priorité, c'est de mettre sous toit une réforme fiscale profitant aux grandes entreprises et aux actionnaires ; par la suite, ils reviendront à la charge avec l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Le projet du Conseil fédéral en la matière (AVS 21), présentée le 28 juin dernier, soit après la conclusion du « deal » au Conseil des Etats qui s'est traduit par la RFFA, propose d'ailleurs explicitement cette mesure. Bref, avec la RFFA, les grandes entreprises et les actionnaires bénéficieraient de milliards de francs de cadeaux fiscaux supplémentaires, alors que les salarié.e.s et retraité.e.s devraient se contenter d'une belle promesse qui, comme chacun le sait, n'engage que celles et ceux qui y croient...

Pour l'alliance référendaire:

Balthasar Glättli, Les Verts - Chef de groupe, 076 334 33 66

Cora Anotonioli, SSP - Vice-présidente, 078 677 99 32

Jean Bürgermeister, solidaritéS, député Ensemble à gauche (GE), 078 855 73 43

Urs Stauffer, Chef des finances de la ville de Bienne, 079 375 16 57

Ce référendum est soutenu par :

Les Verts, Syndicat des Services Publics (SSP/VPOD), solidaritéS, JUSO, Jeunes Verts, Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), Comité tessinois contre PF17, Alternative Liste Zürich, Parti suisse du travail (PST-PdA), ATTAC SUISSE, AVIVO, Syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT), Cartel intersyndical du personnel de la fonction publique, Mouvement pour le socialisme (MPS), Forum Alternativo (TI), Laliste (GE).

Trop, c'est trop!

RÉFORME DE LA FISCALITÉ NEUCHÂTELOISE :

LA POSITION DU POP

Afin d'anticiper la réforme de l'imposition des entreprises au plan fédéral et d'améliorer l'attractivité fiscale du canton, le Conseil d'Etat a concocté une vaste réforme de la fiscalité neuchâteloise, actuellement en consultation.

Cette réforme se veut équilibrée. En effet, elle comporte des mesures susceptibles de plaire à toutes les forces politiques en présence et vise manifestement à réunir une large majorité. Cependant, elle risque fort de susciter encore de nombreux débats et marchandages tant en commission qu'au Grand Conseil, tant ce qui paraît souhaitable aux uns demeure problématique aux autres.

Pour le POP, le projet actuel présente encore des défauts rédhibitoires, qui font que, en l'état, nous ne pourrions pas l'accepter. Sa principale faiblesse est que, malgré des estimations pour le moins optimistes, il demeure globalement déficitaire, générant un manque à gagner important, que le Conseil d'Etat espère combler grâce à une attractivité accrue. C'est là une erreur que nous avons déjà commise en 2010 et que nous payerons une fois de plus par un démantèlement des services publics et une aggravation des conditions de travail et salariales de la fonction publique. Aux yeux du POP, une réforme fiscale doit, en l'état actuel des finances cantonales, générer des revenus supplémentaires sûrs et immédiats et non pas creuser des déficits supplémentaires dans l'attente d'une hypothétique éclaircie.

Deux autres points constituent autant de lignes rouges aux yeux du POP :

- L'impôt sur le bénéfice des personnes morales : lors de la réforme fiscale de 2010, le POP militait pour un taux d'imposition cantonale de 7%, arguant que le canton n'avait

pas les moyens d'offrir un taux plus bas. Il a été battu, la majorité du législatif acceptant le taux de 5% proposé par le Conseil d'Etat. On connaît la suite. Aujourd'hui, l'histoire se répète : le gouvernement veut absolument offrir le taux le plus avantageux de Suisse romande, alors que nous n'en avons toujours pas les moyens et que nous avons d'autres avantages concurrentiels, tels que le prix du terrain ou le bas niveau des salaires. Il est clair que, au vu de ce qu'annoncent les autres cantons romands, nous devons veiller à rester concurrentiels, mais, dans une perspective globale, une baisse du taux d'imposition de 15,5 (commune + canton + Confédération) à 14% nous semble suffisant. Le POP refusera donc la baisse annoncée à 13,5%.

- La baisse du taux d'imposition maximal du revenu : il s'agit là, à nos yeux, d'un cadeau superflu à une minorité de la population qui n'en a pas besoin. Ce n'est de plus pas cette frange aisée des résidents qui quitte le canton. Au contraire, le nombre de millionnaires et de multimillionnaires ne cesse d'y croître, tout comme sa fortune imposable. D'ailleurs, le POP a déposé une initiative populaire qui vise à relever légèrement ce taux d'imposition maximal afin d'améliorer la situation financière de l'Etat.

Pour le reste, le projet du Conseil d'Etat présente une série de propositions que le POP ne peut que soutenir : introduction d'un impôt foncier, imposition des propriétaires sis hors canton, léger relèvement du seuil d'imposition, révision des déductions pour rénovation, modification du taux de splitting, contrat-formation, etc., on retrouve là des mesures que le POP préconise depuis fort longtemps.

Daniel Ziegler
Président du POP neuchâtelois

AGENDA

La Chaux-de-Fonds

Tous les lundis à 20h00 (Versoix 7),
séances de section

Ma. 30 oct. et 27 nov. à 19h30, Je. 13 déc. à 17h30,
Hôtel-de-Ville,
Conseil Général

Le Locle

Lu. 5 nov. et 3 déc. à 20h (Envers 7),
séances de section

Je. 15 nov. à 19h45, Me. 12 déc. à 18h30, Hôtel-de-Ville,
Conseil Général

Littoral

Sa. 27 oct. à 10h, conférence «Y a-t-il vraiment une 'crise des réfugiés'?»

Je. 22 nov. et 13 déc. à 18h30 (Ecluse 46), séances de section
Fête du POP littoral et de Gauchebdo, samedi 17 ou samedi
24 novembre (à définir), toute la journée, lieu à définir

Val-de-Travers

Ma. 6 nov. et 4 déc. à 19h30h (salle UNIA à Fleurier),
séances de section

Lu. 12 nov. (Couvét) et 6 déc. (Fleurier) à 20h, Conseil Général

Les Jeunes POP

Pour les réunions des Jeunes POP Neuchâtel, contactez-nous :
neuchatel@jeunespop.ch. Week-end de formation Jeunes
POP Suisse du 9 au 10 nov. Assemblée annuelle le 11 novembre.
Lieu: Därstetten Berner Oberland.

Cantonal

Ma. 13 nov. (Ecluse 46 à Neuchâtel), Comité Cantonal
L'agenda 2019, approuvée par le comité du 13 nov., suivra le
tour accordé: La TChaux, Le Locle, VdT et Littoral

National

Dimanche 25 novembre, votations fédérales
Samedi 1er décembre, Comité Central